

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 MARS 2023

**Présents** : M. BAILLET, M. BARNONCEL, Mme GEORGES, Mme MOREL, M. DULONG, M. CALATAYUD, M. PELLOUX-PRAYER

**Excusé** : Mme GIBRAT (pouvoir M. PELLOUX-PRAYER), M. GUETTY (pouvoir M. BAILLET)

**Absent** : M. THEVENARD

**Convocation et affichage** : le 06 mars 2023.

La salle de conseil restant ouverte aux publics, la séance est ouverte à 20h40 sous la Présidence de M. Cyril BAILLET, Maire. Le quorum autorisé est atteint (6) et chaque conseiller peut être titulaire de 1 pouvoir. M. Pascal PELLOUX-PRAYER, est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal conformément aux articles L2541-6 et L5211-1 du CGCT.

## 1. Approbation du procès-verbal du précédent conseil.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## 2. Approbation des comptes de gestion 2022

20230014

Les comptes de gestion (principal et assainissement) sont présentés au conseil puis approuvés chacun à leur tour, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés.

Concernant le budget principal :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	202 151.81€	250 099.21€	47 947.40€
Investissement	482 441.22€	173 101.12€	-309 340.10€
Résultats	684 593.03€	423 200.33€	-261 392.70€

En ajoutant le résultat des années antérieures, la section de fonctionnement a un résultat net de 955 464.87€ et la section investissement de -293 354.13€.

POUR : 9

CONTRE : 0

Absentions : 0

Concernant le budget assainissement :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	25 513.19€	32 479.54€	6 966.35€
Investissement	0€	12 806€	12 806.00€
Résultats	25 513.19€	45 285.54€	19 772.35€

En ajoutant le résultat des années antérieures, la section de fonctionnement a un résultat net de 35 665.76€ et la section investissement de 54 812.18€.

POUR : 9

CONTRE : 0

Absentions : 0

Les comptes de gestion Principal et Assainissement sont approuvés à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés.

## 3. Vote des comptes administratifs 2022

20230015

Monsieur le Maire sort de la salle pour laisser la présidence de l'assemblée au premier adjoint, pour le vote des comptes administratifs. Ces comptes sont bien conformes aux comptes de gestion de la trésorière et après présentation au conseil, sont approuvés chacun à leur tour, à l'unanimité des membres présents.

**Pour le budget principal**, le solde d'exécution est de 47 947.40€ en fonctionnement et de -309 340.10€ en investissement. L'excédent de fonctionnement reporté en ligne 002 sera de 662 110.74€ en fonctionnement et -293 354.13€ en investissement ligne 001.

Concernant le budget principal :

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice 2022	Résultats cumulés de l'exercice 2022
Fonctionnement	202 151.81€	250 099.21€	47 947.40€	955 464,87€
Investissement	482 441.22€	173 101.12€	-309 340.10€	-293 354.16€
Résultats	684 593.03€	423 200.33€	-261 392.70€	662 110.74€

Le Conseil municipal, n'émet aucune observation ni remarque particulière à la suite de cet énoncé.

POUR : 7

CONTRE : 0

Absentions : 0

**Le Compte Administratif Principal 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

**Pour le budget assainissement**, le solde d'exécution est de 6966.35 en fonctionnement et de 12 806€ en investissement. L'excédent d'exploitation reporté en ligne 002 sera de 35 665.76€ et en ligne 001 de 54 812.18€.

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice 2022	Résultats cumulés de l'exercice 2022
Fonctionnement	25 513.19€	32 479.54€	6 966.35€	35 665.76€
Investissement	0€	12 806€	12 806.00€	54 812,18€
Résultats	25 513.19€	45 285.54€	19 772.35€	90 477,94€

Le Conseil municipal, n'émet aucune observation ni remarque particulière à la suite de cet énoncé.

**POUR : 7**

**CONTRE : 0**

**Absentions : 0**

**Le Compte Administratif Assainissement 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

#### **4. Affectation du résultat**

**20230016**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter 293 354,13€ au compte 1068 du budget principal. L'excédent de fonctionnement reporté en ligne 002 sera de 662 110,74€.

**POUR : 9**

**CONTRE : 0**

**Absentions : 0**

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

#### **5. Auberge : choix du candidat**

**20230017**

Cyril BAILLET explique que nous avons eu une quinzaine de contacts pour la mise en gérance de l'auberge. Suite aux échanges et aux visites, seules 2 candidatures sont à étudier. Cyril BAILLET présente aux conseillers la candidature de Monsieur CHAMPAVIER, 40ans, dont le prévisionnel a été validé et accordé par sa banque pour un démarrage d'activité potentiel courant mai. Son équipe est déjà constituée. Candidature sérieuse et aboutie.

Christophe BARNONCEL présente la seconde candidature, Monsieur D'ADELER, 30 ans. Dossier intéressant mais qui présente de nombreuses incertitudes.

Après délibération du conseil, Cyril BAILLET propose de statuer sur le choix du candidat pour la gérance de l'auberge. Le conseil valide à l'unanimité la candidature de Monsieur CHAMPAVIER.

#### **6. Questions diverses**

- Devanture mairie : Cyril BAILLET présente le devis de M. DUPRE, ferronnier de Birieux et le devis modifié de SIGNARAMA Villefranche. Le choix définitif se fera au prochain conseil lorsque le budget primitif aura été validé par le conseil.
- Tour de France : le 14/07, le tour de France partira de Châtillon et passera dans notre commune. Pascal PELLOUX-PRAYER assistera à la prochaine réunion d'organisation de cet événement le 22/03/2023. Il faudrait également réfléchir à la mise en place d'animation lors de cet événement.
- Cuivre en Dombes : le dimanche 16/07/2023 à 11h00, le groupe Zef Zephyr se produira à Birieux.
- Travaux : la commission bâtiment a réalisé un rapport de visite dans le logement loué par Mme LOMBARD. Il apparaît que la municipalité doit changer les fenêtres et les portes du logement. De plus, Cyril BAILLET explique que des devis ont été demandé pour remettre en état l'appartement derrière la mairie.
- Lagune : Christophe BARNONCEL fait un point sur la situation de la lagune.

**Tous les points étant traités, le maire lève la séance à 22h03.**

Le Secrétaire de Séance  
M. Pascal PELLOUX-PRAYER



Le Maire  
M. Cyril BAILLET

